



L'ACTUALITÉ

L'INNOVATION PAR ET POUR LES ARTISANS DU BÂTIMENT

La place des entreprises artisanales du bâtiment dans notre économie est incontournable mais pour leur permettre de la conserver et de la développer et pour simplifier leur quotidien, la CAPEB lance un programme d'Open Innovation qui leur est entièrement dédié.

Les Journées Professionnelles de la Construction de Lille ont été l'occasion de présenter pour la toute première fois le programme d'Open Innovation que la CAPEB a décidé de déployer avec Impulse Partners.

Le Conseil d'Administration du mois de février a, en effet, jugé opportun de nouer un partenariat avec cette société spécialisée dans l'innovation pour la transformation des villes et des industries. Impulse Partners accompagne ainsi les entreprises, grandes et petites, de même que les syndicats professionnels et toutes les structures qui le souhaitent dans leur transformation numérique, leur transition environnementale et leur stratégie d'innovation. En particulier, elle identifie et anime des réseaux de start-ups et les met en relation avec les opérateurs de leurs marchés. C'est pourquoi la CAPEB a choisi de s'appuyer sur cette société pour développer un programme complètement dédié à l'artisanat du Bâtiment. Ce premier programme annuel "d'open innovation" est consacré au marché de la rénovation. Il est porté par et pour les entreprises artisanales dans le but de les accompagner dans les évolutions qui

s'imposent à elles pour répondre aux différents enjeux auxquels elles sont confrontées.

Les innovations sont de nature à renforcer et à accélérer les capacités de réponse des entreprises artisanales du bâtiment. Dans ce cadre, la CAPEB souhaite que ces innovations soient parfaitement adaptées aux besoins techniques et organisationnels des entreprises artisanales et s'alignent avec le positionnement et l'esprit agile, moderne et entrepreneurial qui les caractérisent.

C'est dans cet esprit que la collaboration entre la CAPEB et Impulse Partners a commencé. Un groupe de travail a défini 4 grandes thématiques pour recentrer l'identification des start-ups – évidemment nombreuses dans tous les secteurs et dans tous les domaines – sur les problématiques qui concernent très directement les entreprises artisanales du bâtiment. En l'occurrence, il s'agit des matériaux et équipements, des matériels, des solutions digitales dédiées, des RH et de la communication associée à l'action commerciale (visibilité sur internet et mise en relation client). Ce même groupe de travail a considéré que, pour être utiles et pertinentes pour nos

entreprises, ces start-ups devaient leur apporter un gain de temps, ou bien améliorer leurs conditions de travail, ou bien encore faciliter des rénovations durables.

Le principe de fonctionnement est simple : Impulse Partners recherche des start-ups sur ces bases. Celles-ci viennent présenter leurs solutions. Si ces solutions sont jugées intéressantes, elles sont testées par des entreprises volontaires et si les résultats sont concluants, ces solutions seront alors proposées à tous. C'est ainsi que 4 premières start-ups ont présenté leurs solutions à l'occasion de la conférence transverse sur l'innovation proposée lors des JPC. Toutes avaient une solution destinée à faire gagner du temps aux entreprises.

“ Nous voulons des solutions opérationnelles et pragmatiques pour faciliter le quotidien des entreprises artisanales. ”

Jean-Christophe Repon, Président

SOCIAL

LA 9^E ÉDITION DU BAROMÈTRE ARTISANTÉ EST PARUE

Comme chaque année, l'Institut IRIS-ST publie son baromètre ARTISANTÉ avec la CAPEB et la CNATP pour faire un état des lieux de la santé et du moral des chefs d'entreprise artisanale du BTP et du Paysage. Les résultats de ce baromètre ont été établis sur la base de l'enquête conduite auprès d'entreprises au cours de la période décembre 2022 et janvier 2023. Que faut-il en retenir ?

Du stress oui, mais rien d'inhabituel car la gestion d'une entreprise induit forcément une implication et une vigilance constantes car, faut-il le rappeler, le chef d'une entreprise artisanale fait tout ou presque dans son entreprise !

Les artisans du bâtiment travaillent toujours beaucoup mais ne font pas tous le même nombre d'heures par semaine. Ainsi, si les artisans travaillant seuls font jusqu'à 60 heures par semaine, les chefs d'entreprise employant de 11 à 15 salariés n'en font que 37. Les premiers ont fortement accru leur nombre d'heures hebdomadaires par rapport à l'année précédente et ont pris moins de congés. Les uns comme les autres décrochent difficilement pendant leurs congés puisque 58 % restent connectés.

Il faut dire que l'activité des entreprises artisanales du bâtiment a été dynamique tout au long de l'année 2022 et reste encore soutenue, même si elle a tendance à diminuer au fil des mois. Certes, le manque de visibilité sur l'avenir est un souci pour les chefs de TPE du BTP et du Paysage mais ils sont plus d'un tiers à être plutôt optimistes sur l'activité à venir de leur

entreprise. En revanche, un autre tiers craint, au contraire, pour la pérennité de son entreprise mais fort heureusement, 57 % d'entre eux en ont parlé. Et c'est une amélioration à noter par rapport au baromètre précédent : les chefs d'entreprise qui éprouvent des difficultés ou qui se sentent débordés hésitent beaucoup moins à en parler. Un enseignement de cette enquête qui doit nous inciter à continuer à sensibiliser régulièrement les chefs d'entreprise sur la nécessité de s'ouvrir, notamment à leur médecin, pour exprimer leurs problèmes et surtout ne pas les garder pour eux.

Mais globalement, les chefs d'entreprise artisanale du BTP et du Paysage sont satisfaits de leur sort. Ils sont ainsi 71 % à être satisfaits de leur situation et à déclarer qu'ils sont épanouis dans leur rôle de chef d'entreprise et 82 % disent l'être dans leur métier.

L'enquête menée pour la réalisation de ce baromètre confirme, s'il en était besoin, la lourdeur que représente la charge administrative. Si 83 % des artisans travaillant seuls estiment leur charge administrative entre 10 et 25 % de leur charge de travail, cette part est bien plus conséquente pour les entreprises

qui ont des salariés : elle passe de 25 à 50 % pour les employeurs de 1 à 5 salariés et de 50 % à 75 % pour les plus de 6 salariés, les plus impactés étant ceux qui emploient entre 16 et 20 personnes : 33 % consacrent 75 % de leur temps aux questions administratives ! C'est dire combien la revendication permanente portée par la CAPEB auprès des Pouvoirs publics et du Gouvernement pour les amener à simplifier concrètement et réellement les démarches administratives est primordiale !

Question santé, les deux tiers de nos chefs d'entreprise se sentent en bonne santé et ceux qui éprouvent quelques soucis évoquent surtout des TMS, ce qui n'a rien d'étonnant puisque les TMS sont la première cause de maladie professionnelle dans le BTP.

Le principal point d'alerte est cependant la fatigue qui touche davantage de chefs d'entreprise que l'an dernier (74 %/49 %), car cette fatigue pourrait avoir des répercussions sur leur activité ainsi que sur leur vie privée et leur état de santé. D'ailleurs 85 % considèrent que leur travail est exigeant physiquement et 89 % qu'il l'est mentalement.

[Retrouvez ici le 9^e baromètre ARTISANTÉ.](#)



CONDITIONS DE
TRAVAIL ET SANTÉ
DES ARTISANS
DU BTP ET PAYSAGE

BAROMÈTRE ARTISANTÉ
9^E ÉDITION - 2022

ÉCONOMIE

→ DÉLAIS DE PAIEMENT : L'OBSERVATOIRE NOTE UNE AMÉLIORATION MAIS RESTE PRUDENT

Il y a 15 jours, l'Observatoire des délais de paiement s'est réuni pour dresser un état des lieux des retards de paiement.

Bonne nouvelle : ces retards sont moins nombreux et moins longs. Ils ont retrouvé leur niveau d'avant la pandémie, soit 11,7 jours en moyenne en fin d'année dernière, et même 6 % pour les retards très importants.

Pour autant, le rapport dévoile que si les ¾ des PME règlent en temps et en heure, c'est-à-dire à moins de 60 jours, la part des grandes entreprises qui paient dans les délais est tombée sous les 40 %. L'Observatoire considère que ces retards représentent 12 milliards de trésorerie que les grands groupes font sur le dos des petites entreprises.

Sa Présidente Jeanne-Marie Prost, a d'ailleurs déploré que des grands donneurs d'ordre paient largement au-delà des délais prévus

sous prétexte de formalisme "non respecté". Une position partagée par la ministre des PME Olivia Grégoire, qui a fait observer que « les PME sont à la fois les premières à payer et les dernières à l'être ». Un signe inquiétant au moment où les défaillances d'entreprises s'accroissent à nouveau.

Le rapport cite par ailleurs la CAPEB – qui était représentée à cette réunion de bilan annuel par son nouvel administrateur Marc Lagouarre - affirmant que les conditions difficiles de l'activité en 2022 ont réduit les marges de manœuvre des petites entreprises du bâtiment. En effet, la pression continue sur le prix des matériaux et sur les approvisionnements a contribué à fragiliser



les entreprises artisanales du bâtiment qui n'ont pu répercuter ces hausses que progressivement et partiellement pour absorber une partie du choc, mettant ainsi la pression sur leur trésorerie et leurs marges.

MÉTIERS

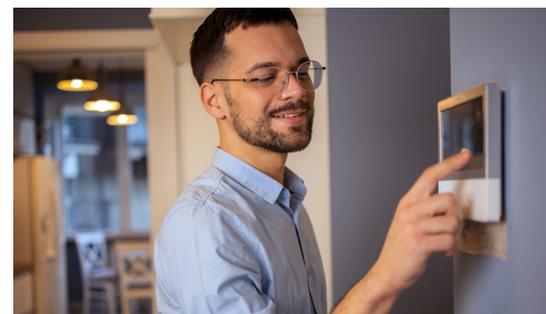
→ THERMOSTATS OBLIGATOIRES DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2027

Et voilà un sacré chantier pour les électriciens qui vont devoir équiper tous les bâtiments de thermostats d'ici 3 ans et demi.

Rien de plus simple pour les installateurs mais le volume à traiter est considérable (puisque tous les bâtiments, qu'il s'agisse de logements ou des bureaux) et le délai pour le faire plutôt court à un moment où les carnets de commandes des entreprises artisanales du secteur sont déjà bien remplis.

Cette nouvelle obligation est le résultat du 2^e volet du plan sobriété qui s'accompagnera d'un "plan thermostat" à l'hiver 2024.

Les objectifs du Gouvernement sont de réduire les consommations d'énergie de 40 % d'ici 2050 de façon à atteindre la neutralité carbone.



Les premières mesures prises l'hiver dernier ont permis d'économiser 12 % de l'énergie consommée habituellement. Un début prometteur et encourageant.

→ JPC : SUITES À EXPLOITER

Les contenus proposés aux délégués des Journées Professionnelles de la Construction sont bien trop riches pour rester inexploités.

C'est donc avec la volonté d'informer le plus largement possible l'ensemble de nos adhérents que, pour la première fois, des e-mailings leur seront adressés tout au long du mois de juillet, à raison d'un par semaine. Ils porteront sur l'innovation, la décarbonation, le développement durable et la féminisation des métiers.

Au cours des JPC, nous avons également enregistré plusieurs interviews de participants que nous diffuserons également sur nos réseaux sociaux. Il importe en effet que le plus grand nombre d'entreprises ait conscience que la CAPEB travaille, y compris dans le cadre de journées comme celles des JPC, à les accompagner sur les évolutions qui s'imposent à elles. La CAPEB agit concrètement pour améliorer le quotidien des petites entreprises du bâtiment et, à cet égard, un artisan averti en vaut deux ! Une stratégie de communication qui s'inscrit donc en cohérence avec la campagne que nous menons tous ensemble pour renforcer notre représentativité !



Les ateliers organisés dans le cadre des Journées Professionnelles de la Construction, qui se sont tenues à Lille la semaine dernière, ont donné lieu à des présentations PPT. Elles seront toutes à votre disposition, dans les prochains jours, sur ARTUR dans les pages Métiers.

Nous vous engageons à les utiliser largement pour informer les adhérents de vos départements qui n'ont pas pu se rendre à Lille. Ces présentations sont autant de supports de communication et d'animation

de vos sections professionnelles.

De même, les conférences transverses qui intéressent l'ensemble des métiers sont des occasions d'échanges et de débats dans toutes les CAPEB tant ces sujets concernent directement le quotidien des entreprises artisanales du bâtiment. Des extraits seront tirés de ces conférences afin qu'ils puissent être utilisés lors des réunions que vous animez mais également pour une diffusion sur les réseaux sociaux.

[En savoir plus sur ARTUR.](#)

→ L'ENCOURAGEMENT À LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS AU COLLÈGE

Une note de service parue dans le bulletin officiel de l'Éducation nationale du 21 au 25 mai 2023 précise les modalités d'organisation de la découverte des métiers au collège de la classe de 5^e à la classe de 3^e pour l'année scolaire 2023-2024.

L'objectif est de donner à tous les élèves le même niveau de connaissances sur les métiers, sur leurs évolutions et sur les formations qui y préparent.

Si le gouvernement y voit un enjeu majeur de justice sociale, nous y verrons, nous, un enjeu de dynamisme de notre secteur d'activité qui est à même d'offrir à ces jeunes bien des opportunités d'avenir.

Concrètement, il est prévu d'organiser au sein des collèges un espace "découverte des métiers" qui favorisera l'information scolaire et professionnelle en vue d'une orientation plus réfléchie.

Les chefs d'établissement auront à identifier un référent "découverte des métiers" qui assurera la coordination des actions, les rencontres avec des professionnels et des

déplacements des élèves. Pour leur part, les recteurs seront chargés de définir les actions de formation à destination des personnels en concertation avec les régions dans le cadre des écoles académiques de la formation continue ou des actions d'information proposées par la région.

La note de service indique que « le chef d'établissement intègre ces activités dans l'emploi du temps des élèves selon les organisations les plus favorables et le plus possible en dehors des temps d'enseignement ». Elle prend appui sur les heures d'orientation déjà prévues pour les classes de quatrième, à savoir 12 heures annuelles et 36 pour les classes de 3^e.

Une bonne nouvelle pour toutes les CAPEB qui tissent ou souhaitent tisser des liens avec les collèges pour y promouvoir les métiers de l'artisanat du bâtiment et la TPE du bâtiment !





CESE

Deux séances plénières étaient au programme cette semaine, l'une pour examiner la Résolution de la Commission Travail et Emploi, intitulée "le travail en questions" et l'autre pour débattre du projet d'Avis de la Commission Économie et Finances sur "l'économie servicielle".

À l'occasion de la plénière du 27 juin, Jean-Christophe Repon a fait, au nom du groupe de l'Artisanat et des Professions libérales qu'il préside une déclaration sur "les TPE face à la complexité administrative".

Il a rappelé que, depuis 15 ans, tous les Gouvernements ont déclaré leur intention de simplifier. Or, s'il y en a des avancées, elles restent bien trop minces pour changer quoi que ce soit au quotidien des entreprises.

PRESSE

Le Président Jean-Christophe Repon a répondu lundi aux questions d'un journaliste de La Croix sur les annonces faites à l'issue du CNR Logement, et sur le

projet de loi immigration. Le Président a saisi cette opportunité pour rappeler que les entreprises artisanales ont besoin de compétences et de salariés motivés et qu'à cet égard, la génération Z est certainement une cible plus pertinente. Encore une fois, l'artisanat du bâtiment n'a pas besoin de "bras" mais de têtes bien faites, promptes à apprendre, à s'adapter et à épouser les valeurs de la TPE.

Au cours de cet entretien, il a également évoqué les raisons pour lesquelles la CAPEB a demandé au Parlement une mission flash sur la représentativité, mission qui devrait rendre très prochainement ses conclusions.

U2P/CMA

Le Président de la CAPEB participait ce mercredi matin à une rencontre entre le Conseil exécutif de l'U2P et le bureau de CMA France.

Une réunion programmée dans la perspective de faciliter et de fluidifier les relations positives entre l'organisation patronale et l'établissement consulaire.

PARITARISME

Une première réunion de suivi de l'accord sur la modernisation du paritarisme signé par les partenaires sociaux avait été programmée cette semaine. Le Président Jean-Christophe Repon, en tant que négociateur de l'U2P, y participait.

FILIÈRE

Jeudi soir, le Président avait été convié à l'Assemblée générale de la FNTP qui était la dernière édition pour le Président Bruno Cavagné.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration confédéral se réunissait jeudi. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.



FORMATION

→ COMMENT RENFORCER LES EMPLOIS ET LES COMPÉTENCES POUR ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

Le 19 juin, le Ministère de l'Éducation nationale a organisé un webinaire sur les enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments en termes de compétences.

Les représentants des cabinets des ministres Carole Granjean (formation professionnelle) et Olivier Dussopt (travail) y participaient. La cheffe de file Compétences et Formation de la CAPEB également, tout comme 260 professeurs, inspecteurs et chefs d'établissements de toutes les Académies. Une belle occasion donc de faire passer les messages qui nous paraissent essentiels sur le sujet.

À partir d'un état des lieux et des projections quant aux besoins en compétences dans les métiers de la rénovation énergétique des bâtiments, il s'agissait d'envisager les leviers à mettre en œuvre pour répondre à ces besoins. Laure Vial a rappelé le poids des entreprises artisanales du bâtiment en termes d'emplois et de formation, au travers notamment de l'apprentissage, soulignant que cette "force de frappe" est un atout majeur mais néanmoins insuffisant devant l'ampleur du chantier de la rénovation énergétique (80 % des logements à décarboner d'ici 2050 existent déjà). Si les entreprises artisanales du bâtiment

accueillent une très grande partie des jeunes qui s'orientent vers la voie professionnelle depuis toujours, elles se tournent maintenant vers les nouvelles générations qui représenteront demain, en 2030, la moitié de la population active. L'orientation professionnelle doit devenir une évidence pour tous ces jeunes qu'ils aient fait un bac professionnel, suivi une filière générale avant de ressentir le besoin d'exercer un métier manuel, un métier passion, au service des autres, ou bien encore ceux qui ont commencé une carrière professionnelle et qui souhaitent en changer. Laure Vial a souligné que la CAPEB est à l'écoute de la réforme des lycées professionnels et soucieuse pour que les entreprises artisanales puissent accueillir ces jeunes partout dans les territoires. Elle a indiqué que la CAPEB se soucie d'encourager tous les jeunes à s'intéresser aux petites entreprises du bâtiment, rappelant qu'ils partagent ensemble des valeurs communes et invitant à bousculer les a priori sur nos métiers. Et de rappeler l'existence de notre Livre Blanc

"Génération Z" que l'un des participants à ce webinaire a eu la bonne idée de télécharger sur notre site et de mettre à la disposition de tous!

Laure Vial a milité pour renforcer la découverte des métiers dès le collège (grâce à ce parcours mis en place dès la prochaine rentrée de la 5^e à la 3^e) et pour promouvoir les métiers, donnant rendez-vous à tous à Lyon pour les finales nationales des WorldSkills.

La cheffe de file Compétences et Formation a salué la rénovation de l'ensemble des CAP des Métiers du BTP qui a permis d'intégrer des fondamentaux sur la rénovation énergétique et sur le numérique, plaidant pour l'adaptation des sujets d'examen et des outils permettant aux équipes pédagogiques de mieux s'appropriier l'existant. Des ressources pédagogiques pour les formateurs et les professeurs, co-construites avec le CCCA-BTP, ont ainsi été présentées à ce webinaire par le coordinateur national de FEEBat : l'objectif est de former d'ici 2025, 10 000 enseignants et formateurs et 100 000 élèves et apprentis.

